

François de RUGY, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie et des Finances

Paris, le lundi 17 juin 2019

N° 1274

Communiqué de presse





François de RUGY et Bruno LE MAIRE lancent 14 projets de production d'énergie à partir de déchets non-recyclables

Le Comité Stratégique de la Filière « Transformation et Valorisation des Déchets », dont le contrat a été signé le 18 janvier dernier sous l'égide du Conseil National de l'Industrie (CNI) entre le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de l'Économie et des Finances et la filière de valorisation des déchets représentée par la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME), s'engage dans le développement de la filière industrielle des combustibles solides de récupération (CSR), à travers 14 projets répartis sur le territoire.

Le contrat de filière « Transformation et Valorisation des déchets » a identifié le développement de la filière CSR comme un axe de travail prioritaire, afin d'accompagner la croissance des besoins en valorisation énergétique des fractions non recyclables. Ces déchets, issus des refus de tri, ont la particularité de posséder un potentiel calorifique important. Ils permettent d'apporter une solution locale de substitution aux énergies carbonées importées. Ils sont destinés à des industriels désireux de faire évoluer leur mix énergétique, ainsi qu'à des collectivités souhaitant utiliser leurs déchets comme une ressource et développer les sources d'énergies alternatives moins carbonées mises à disposition sur leur réseau de chaleur.

Afin de valoriser l'émergence d'une véritable filière de consommation de CSR, 14 projets industriels ont été identifiés par le Comité suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Ces projets sont portés par des acteurs de la filière déchets, mais aussi plus largement par des acteurs de l'énergie. Ils feront l'objet d'un suivi spécifique, par la CME et la filière ainsi que par l'Etat.

L'énergie produite par les CSR identifiés dans le cadre des 14 projets se substituera à des énergies fossiles, ce qui permettra l'économie de 350 000 tonnes d'équivalent CO₂ chaque année. Situés sur l'ensemble du territoire français, ils représentent 320 MW de puissance installée, ce qui, sous forme de chaleur, permettrait de chauffer une ville de 1 200 000 habitants,

équivalent à la somme des réseaux de chaleur de Lyon, Grenoble et Toulouse.

Chaque année, cette énergie produite à partir de déchets non recyclables **permettra d'éviter un** import d'énergie équivalent à plus d'1,8 million de barils de pétrole, représentant un montant annuel de l'ordre de 100M€.

Ils permettront aussi de **détourner 970 000 tonnes de déchets du stockage en centre d'enfouissement**, soit une contribution importante au regard des 7 millions de tonnes qui doivent encore trouver des voies de valorisation, à horizon 2025.

Cette nouvelle étape concrétise l'émergence d'une véritable filière industrielle française, conjuguant compétitivité économique et progression en matière de protection de l'environnement, qui viendra compléter l'excellence de la filière française de gestion des déchets.

Retrouvez le communiqué de presse en ligne

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service Presse de M. François de RUGY : 01 40 81 65 52 Service Presse de M. Bruno LE MAIRE : 01 53 18 41 13

Contact Confédération des Métiers de l'Environnement :

Roland Marion, Délégué permanent du CSF Transformation et Valorisation des Déchets, Délégué général de la CME roland.marion@cme-france.fr